

*Questions orales***LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE L'INFLATION**

DEMANDE DE MODIFICATION DE LA PROCÉDURE D'APPEL

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice, car je suis sûr qu'il a suivi ce qui s'est passé avec plus d'intérêt et d'attention que le premier ministre. S'il est exact qu'il est nécessaire de publier la décision qui a été prise avant de pouvoir faire appel, comme l'a dit le chef de l'opposition, le ministre n'est-il pas d'avis qu'il faudrait trouver une nouvelle formule, car les dispositions actuelles ont des relents de Chambre étoilée d'outre-frontière.

M. Trudeau: Vous êtes contre la monarchie!

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je m'excuse auprès du très honorable représentant, mais je suis arrivé à la Chambre quelques minutes en retard. Je n'ai pas entendu la question de son chef et c'est pourquoi je ne sais pas de quoi il s'agit.

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: La réponse est très pertinente. Le ministre est toujours là. Il n'y était pas toutefois pour écouter le premier ministre s'avouer tout à fait ignorant de la situation.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, ces interrupteurs ne savent pas qu'il existe un principe de droit. Ils ne s'en rendent pas compte. Je demande au ministre s'il examinera cette situation, car à première vue cela sent l'injustice flagrante. La situation ne peut absolument pas se justifier telle qu'elle se présente actuellement. Le ministre entend-il présenter sans délai à la Chambre les règlements prévoyant l'appel et les modalités d'application en vertu de la loi? A l'heure actuelle, les fonctionnaires ordonnent, décident et les tribunaux ne connaissent pas les faits puisqu'ils sont confidentiels. Le ministre, le garde de la conscience de la Reine, fera assurément quelque chose pour protéger les Canadiens.

M. Basford: Monsieur l'Orateur, je suis certain que la Reine et le premier ministre sont tous deux fort capables de s'occuper de leur propre conscience.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Ne les associez pas, eu égard à la déclaration du premier ministre.

M. Basford: Bien que le très honorable représentant ne l'ait pas signalé, j'en déduis qu'il fait allusion aux appels interjetés en vertu de la loi anti-inflation. Le droit d'appel des parties en cause est énoncé dans la loi et en fonction de la loi sur la cour fédérale. Si les parties en cause ont besoin de plus d'explications sur la procédure d'appel, le président

[M. Whelan.]

du tribunal d'appel sera disposé, j'en suis certain, à les leur fournir.

LE LIBELLÉ DE L'AVIS ÉCRIT EN CAS D'APPEL

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, l'article 31(2) prévoit des cas d'appel. Je cite:

Les appels sont interjetés devant le Tribunal d'appel par le dépôt d'un avis écrit conforme aux règles établies en vertu du paragraphe 27(2).

Ces règles n'ont pas été promulguées. Le ministre veut-il dire à la Chambre en quoi consiste cet avis écrit et la formule qu'il faut, selon les règles, adopter pour faire appel? Le ministre sait-il de quelle formule il s'agit?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, nous ferons connaître sous peu la procédure d'appel et nous vous assurons qu'aucun tort ne sera causé aux intéressés désirant faire appel.

* * *

L'INDUSTRIE

LE RISQUE DE FAILLITE DE LA RAFFINERIE DE COME-BY-CHANCE—LES MESURES ENVISAGÉES EN CAS DE CONGÉDIEMENT DES TRAVAILLEURS

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma question au ministre de l'Industrie et du Commerce qui, sauf erreur, revient de la salubre région de Come-By-Chance. Quelles mesures le gouvernement canadien se propose-t-il de prendre pour empêcher cette grande raffinerie de pétrole qui est un important employeur dans les provinces atlantiques de faire faillite?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je veux remercier le député de m'avoir donné préavis de sa question. Il est vrai que j'ai eu certains entretiens en fin de semaine avec des intéressés et d'Ottawa j'ai parlé à d'autres au téléphone. On ne sait guère actuellement si une initiative fédérale pourrait empêcher que certaines démarches déjà faites par certains des principaux intéressés, notamment le gouvernement de Terre-Neuve et la société de financement ECGB en Grande-Bretagne, ne suivent leur cours. Je m'entretiendrai avec le premier ministre M. Moors plus tard aujourd'hui ici à Ottawa. Cette question sera sans doute abordée. En réponse à une question, mon collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré que certaines initiatives avaient été prises du fait qu'il suit la situation de très près. Pour l'instant, tout ce que je peut dire au député, c'est que nous entretenons des rapports très étroits avec toutes les parties en cause et que dès qu'apparaîtra la possibilité pour le gouvernement fédéral de fournir de l'aide, nous l'examinerons avec toute la sympathie imaginable.